

### Discours de Mgr Touchet, à Lille

(Suite et fin.)

—o—

#### (Discussion du projet de loi Combes pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat)

Pendant quatre ans, les prêtres catholiques, s'ils n'ont pas 40 ans d'âge, recevront une pension de 400 francs. Avec 900 francs, ils étaient dans la gêne; avec 400 ils seront dans la détresse. Quatre ans après, ils ne recevront plus rien. Ce sera la mort de faim, si les associations cultuelles n'interviennent pas. Si elles interviennent, les catholiques auront à payer un impôt de plus. On dit : ils payeront pour le culte, parce que le culte les intéresse. Ceux que le culte n'intéresse pas ne payeront rien pour lui. Je paye pour tant de choses qui ne m'intéressent pas. Est-ce que le Grand Opéra m'intéresse ? Est-ce que le théâtre de ma ville d'Orléans m'intéresse ? Est-ce que le Collège de France m'intéresse ? Est-ce que les collèges et les lycées intéressent un habitant pour 500 de la population ? Et cependant nous payons pour tout cela. Qu'on nous laisse tranquilles avec ce genre d'arguments.

Les ministres du culte qui ont plus de 40 ans recevront des pensions qui varient de 250 à 900 francs. Encore la famine.

Les évêques et le grand rabbin recevront 1200 francs. J'ai cherché pourquoi on ne nous assimilait pas les présidents de consistoire. C'est que, en conséquence d'un autre article du même projet, ils seront dans une condition avantagée. Je ne m'en plains pas.

Tout cela prend fort l'air d'une faillite nationale. Les biens du clergé avaient été remis à la nation sous la réserve expresse qu'on lui servirait des traitements suffisants. Les traitements servis n'étaient pas suffisants pour la plupart des curés de campagne. Au moins existaient-ils. Ils n'existeront plus. Le pays aura mangé sa signature. Mauvaise action qui pourra en présager d'autres.

Eh bien ! voici ce qui est plus fort, car il ne s'agit plus d'une faillite mais d'une spoliation.

Ecoutez, en effet, la suite sur l'article *propriété* et l'article *liberté*.